

ARASMAC

ASSOCIATION RÉGIONALE POUR L'ACTION SOCIALE MORGES-AUBONNE- COSSONAY

CSR

AAS

AFJ

AJEMA

Rapport d'activité 2012

Activités de l'ARASMAC

Secteur du Revenu d'Insertion (RI)

Social

Administratif

Secteur des Agences d'assurances
Sociales (AAS)

Secteur de l'accueil de l'enfance

Services sociaux privés spécialisés
consultant dans le cadre du CSR

Relations avec les partenaires

TABLE DES MATIERES

Table des matières.....	2
Le billet de la présidente	6
Le mot du directeur.....	7
I. Activités de l'Association Régionale pour l'Action Sociale Morges-Aubonne-Cossonay (ARASMAC)	10
a. Le Comité de direction	10
b. Le Conseil intercommunal	12
c. Le Conseil des régions	12
d. Locaux	12
e. Informatique	13
f. Archives.....	13
g. Réception - téléphones.....	14
h. Personnel	16
i. Le Revenu d'Insertion (RI)	17
i. La nouvelle organisation du secteur RI	17
ii. Les enquêtes.....	26
iii. Logement.....	26
iv. Familles au RI - formation.....	27
v. Mesures d'insertion sociale (MIS) et formation.....	27
vi. Collaboration avec le réseau	28
j. Les Agences d'Assurances Sociales (AAS)	28
k. L'accueil de l'enfance.....	30
i. L'Accueil Familial de Jour (AFJ)	30
ii. Le Réseau d'Accueil de Jour des Enfants de la région Morges-Aubonne (Réseau AJEMA)	33
II. Services sociaux privés spécialisés consultant dans le cadre du CSR	38
Centre Social Protestant (CSP)	38
Unité Socio-Educative (USE).....	38
Consultation Conjugale (ProFa)	38
Pro Senectute Vaud	38
Fondation vaudoise contre l'alcoolisme (FVA).....	38
Pro Infirmis Vaud.....	38

III. Relations avec les partenaires et le réseau local	38
Service d'Aide Familiale Morges et environs (SAF)	38
Office régional de placement (ORP)	38
L'Association régionale pour l'accueil de l'enfance (ARAE)	39
Entrée de secours (EdS)	39
Œuvre suisse d'entraide ouvrière Vaud (OSEO).....	39
Fondation Le Relais	39
IV. Conclusions	40

4 - ASSOCIATION RÉGIONALE POUR L'ACTION SOCIALE MORGES-AUBONNE-COSSONAY

Abréviations

AA	Autorité d'application
AAS	Agence d'assurances sociales
AFJ	Accueil familial de jour
AJERE	Accueil de jour des enfants de Rolle et environs
AJERCO	Accueil de jour des enfants de la région de Cossonay et environs
AJET	Accueil de jour des enfants de Terre-Sainte
AJOVAL	Accueil de jour d'Orbe-La Vallée
AI	Assurance-invalidité
AJEMA	Accueil de jour des enfants de la région Morges-Aubonne
AMF	Accueillante en milieu familial
APEMS	Accueil pour enfants en milieu scolaire
API	Allocation pour impotent
ARAE	Association régionale pour l'accueil de l'enfance
ARASMAC	Association régionale pour l'action sociale Morges-Aubonne-Cossonay
AS	Assistant(e)s social(es/aux)
ASE	Assistant(e) socio-éducatif(ve)
AVS	Assurance-vieillesse et survivants
CCVD	Caisse cantonale vaudoise de compensation
CIAJ	Communauté d'intérêt pour l'accueil familial de jour
CODIR	Comité de direction
CoFa	Coaching Familles
CS	Credit Suisse
CSP	Centre social protestant
CSR	Centre social régional
CVE	Centre de vie enfantine
DSAS	Département de la santé et de l'action sociale
DSI	Direction des systèmes d'information
EdS	Entrée de secours
EPT	Equivalent plein temps
FAJE	Fondation pour l'accueil de jour des enfants
FORJAD	Formation des jeunes adultes en difficulté
FVA	Fondation vaudoise contre l'alcoolisme
IDHEAP	Institut de hautes études en administration publique
JAD	Jeunes adultes en difficulté
JSSL	Jeunesse, sécurité sociale et logement
LAJE	Loi sur l'accueil de jour des enfants
LASV	Loi sur l'action sociale vaudoise
OAJE	Office de l'accueil de jour des enfants
OCBE	Office cantonal des bourses d'études et d'apprentissage
OCL	Office communal du logement
OFAS	Office fédéral des assurances sociales
OP MIS	Organisme prestataire de mesures d'insertion sociale
ORP	Office régional de placement
OSEO	Œuvre suisse d'entraide ouvrière
OVAM	Office vaudois de l'assurance maladie
PC Familles	Prestations complémentaires familles
PDASV	Principes directeurs de l'aide sociale vaudoise
RAD	Responsable administratif(ve) de dossiers
RAS	Région d'action sociale
RI	Revenu d'insertion

SAF	Service d'aide familiale de Morges et environs
SES@M	Système d'enregistrement des subsides à l'assurance maladie
SI RDU	Système d'information du revenu déterminant unifié
SPAS	Service de prévoyance et d'aide sociales
UAPE	Unité d'accueil pour écoliers
USE	Unité socio-éducative (anciennement OCA Office cantonal antialcoolique)

LE BILLET DE LA PRESIDENTE

L'être humain n'aime pas l'échec, et le social n'a jamais eu le vent en poupe. Historiquement les « pauvres » étaient à la charge de leur commune d'origine, et leurs enfants placés dans des fermes, des maisons bourgeoises ou des orphelinats, avec les dérives que l'on a pu voir.

L'évolution de la société et de la politique de ces 60 dernières années a, peu à peu, permis de préserver la dignité humaine, garanti le droit au logement et à un minimum vital. Il n'en reste pas moins que l'être humain n'aime toujours pas l'échec, et que les municipaux du social ont la tâche rude. Les conditions sociales du passé émeuvent, celles du présent préoccupent.

L'année 2012 l'a largement fait ressortir. La facture sociale devient de plus en plus lourde et de très nombreuses communes sont obligées d'emprunter pour honorer leur engagement. Elles reçoivent les décisions du Revenu d'insertion (RI) et ont de la peine à comprendre certaines prises en charge. La direction et les adjoints du Centre social régional (CSR) l'expliquent volontiers, mais bien sûr le message est difficile à passer. L'être humain n'aime déjà pas l'échec, mais la complexité sociale, économique et le marché du logement ainsi que le manque de solutions de garde permettant de concilier vie familiale et professionnelle, rendent incompréhensible un certain nombre de situations.

Les Responsables administratives de dossiers (RAD) et les assistant(e)s social(es/aux), (AS), affrontent chaque jour, avec courage et ténacité, la misère humaine et « le restant de la colère de Dieu. » Ils doivent souvent dire « non », poser des limites, dénoncer, recourir, souhaiter et parfois rêver. Eux non plus n'aiment pas l'échec, mais il fait partie de leur quotidien. Leur salaire intègre ce tiers de la facture sociale. Merci à elles et eux et respect pour leur travail.

Le travail des agences est plus neutre émotionnellement. Chacun s'y retrouve. Nous sommes tous les assujettis. Quelques voix s'élèvent contre les subventions caisse-maladie, mais pas trop fort, elles pèsent pour les meilleurs budgets. Les prestations complémentaires restent un peu taboues, chacun doit respect aux personnes âgées. Au fil des ans, de nouvelles tâches se sont ajoutées à celles répertoriées lors de la mise en place des agences : assurance maternité, Prestations complémentaires familles (PC Familles et rentes-pont, et dès cette année détermination du Système d'information du revenu déterminant unifié (SI-RDU) pour les subventions caisse-maladie. Une évaluation est en cours pour évaluer si les ratios de personnel correspondent encore à ceux déterminés en 2005.

Ce régime représente un deuxième tiers de la facture sociale. Par contre, les communes restent des plus attentives aux dépenses administratives dans ce domaine. Merci à vous, Mesdames et Messieurs, qui assurez ce lien avec l'entier de la population, avec respect, précision, en jonglant avec les formulaires, les lois et les règlements. Grâce à votre professionnalisme, vos services sont unanimement appréciés.

Le secteur de l'Accueil de jour des enfants de la région Morges-Aubonne (AJEMA) frise l'œil du cyclone politique. Si l'augmentation du nombre de place d'accueil est acceptée par une large majorité des communes, la facture reste facilement au travers de la gorge d'un certain nombre de Conseils communaux. La politique de la petite enfance imposée par la Loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE), dont les termes de l'application ont été choisis par les municipalités et acceptés par les Conseils communaux coûte effectivement cher aux communes. Et plus le nombre de place augmente, plus la facture est élevée.

Les municipalités, avec bon sens, participent au développement des places d'accueil parce qu'elles sont conscientes des besoins de leur population et de l'économie. Les Conseils communaux sont centrés sur les coûts communaux et ont peine à appréhender une politique de réseau. Certains ont même de la peine à accepter la notion même de politique d'accueil, et de vieux relents archaïques refont surface. Le Réseau AJEMA est un magnifique outil tant pour les familles que les communes. La gestion a été un peu plus complexe ces 6 derniers mois en l'absence de longue durée de sa responsable, Mme Geneviève Fournier. Le suivi a été assuré, les coûts maîtrisés. Merci à tous de l'implication que vous avez mise pour maîtriser le bateau.

Par contre, l'évolution de l'outil AJEMA, comme les directives de subventionnement par exemple, est restée en suspens. La révision de la LAJE, l'introduction du Revenu Déterminant Unifié, l'évaluation des politiques des réseaux vont nous permettre de réévaluer notre propre

réseau. Par ce biais, les municipalités auront l'occasion de prendre un certain nombre de décisions quant à l'avenir de celui-ci.

L'Accueil familial de jour (AFJ) est aujourd'hui opérationnel, le personnel enfin au complet. C'est un accueil très apprécié par les communes, car il est moins cher que les autres types d'accueils, et privilégie ce côté famille qui fait résonance rassurante. Il n'en reste pas moins que c'est une énorme machine administrative, qui demande beaucoup d'énergie à tous les intervenants. Merci à toutes et tous, accueillants, secrétaires, coordinatrices, de l'attention constante que vous prodiguez afin que chacun retrouve ses billes.

L'Association régionale pour l'action sociale Morges-Aubonne-Cossonay (ARASMAC) en quelques années s'est vue rajouter 2 buts optionnels (Agences d'assurances sociales (AAS) et AJEMA) et a mis en place la caisse centrale pour les Accueillante en milieu familial (AMF).

L'association a pris une grande ampleur. En accord avec M. Daniel Vouillamoz, directeur, le Comité de direction (CODIR) a décidé de faire appel à l'Institut de hautes études en administration publique (IDHEAP) pour revisiter l'organisation de l'institution. Nous souhaitons une institution efficace, qui maîtrise ses coûts, offre au personnel des conditions respectueuses dans le but d'assurer une bonne dynamique et la stabilité dans les différents secteurs.

Merci à mes collègues du Comité de direction, fidèles, impliqués et constructifs. Nos séances sont longues, riches en échanges et exigeantes. Merci à notre directeur, toujours disponible, à M. Bernard Rochat son adjoint, mémoire vivante de l'ARASMAC, et à Mme Dominique Bickel, secrétaire de direction, dont l'efficacité n'a d'égal que sa discrétion.

La Présidente

Gisèle Burnet

LE MOT DU DIRECTEUR

L'année 2012, comme en témoigne ce rapport d'activité, fut marquée par un nombre important d'engagements de personnel, soit 13 arrivées et 8 départs pour le personnel fixe et 19 arrivées et 26 départs pour les AMF.

Ceci traduit clairement l'augmentation des prestations des secteurs d'activités de l'ARASMAC, (augmentation du nombre de dossiers RI, du nombre d'heures d'accueil fourni par les AMF, des nouvelles prestations des AAS et des places d'accueil au sein du Réseau AJEMA) et représente une charge de travail supplémentaire pour les cadres et la direction (recrutement, formation et encadrement du nouveau personnel).

Au 31 décembre 2012, l'ARASMAC emploie, tous secteurs confondus, 199 collaborateurs(trices) (129 AMF et 70 collaborateurs fixes).

Ainsi l'ARASMAC, au travers des secteurs d'activité et grâce à l'implication de ses collaborateurs, travaille activement au bien-être des citoyens et participe ainsi au renforcement de la communauté.

La force de la communauté se mesure au bien-être du plus faible de ses membres.

Préambule de la constitution fédérale

En ayant cotisé aux assurances sociales (Assurance-vieillesse et survivants / Assurance-invalidité (AVS/AI), chômage, maladie et accident, perte de gain, allocations familiales, etc.), chaque citoyen peut bénéficier des prestations de ces assurances en cas de survenance de l'événement assuré (perte de revenus suite à la perte d'un emploi, à la maladie, à la maternité, etc.). Pour toutes ces prestations d'assurances, les AAS sont compétentes.

Les assurances versent les prestations en fonction du montant cotisé et pour une durée déterminée.

Malheureusement, il arrive parfois que certaines personnes n'aient pas suffisamment cotisé, que les prestations d'assurances prennent fin, que certains risques ne soient pas assurés, ou encore, malgré une activité professionnelle, le revenu ne soit pas suffisant pour atteindre le minimum vital. Dans ces situations le secteur RI peut intervenir et ainsi combler les revenus insuffisants pour assurer le minimum vital.

8 - ASSOCIATION RÉGIONALE POUR L'ACTION SOCIALE MORGES-AUBONNE-COSSONAY

Afin de lutter contre les risques de paupérisation, les secteurs AJEMA et AFJ favorisent la conciliation entre la vie professionnelle et la vie familiale en permettant aux familles d'avoir une activité professionnelle et donc des revenus.

Ainsi l'ARASMAC, en étant active sur ces trois domaines (assurances sociales, assistance et accueil des enfants,) assure une cohérence du dispositif et intègre pleinement son rôle dans le système de la sécurité sociale.

Le temps du rapport d'activité c'est également :

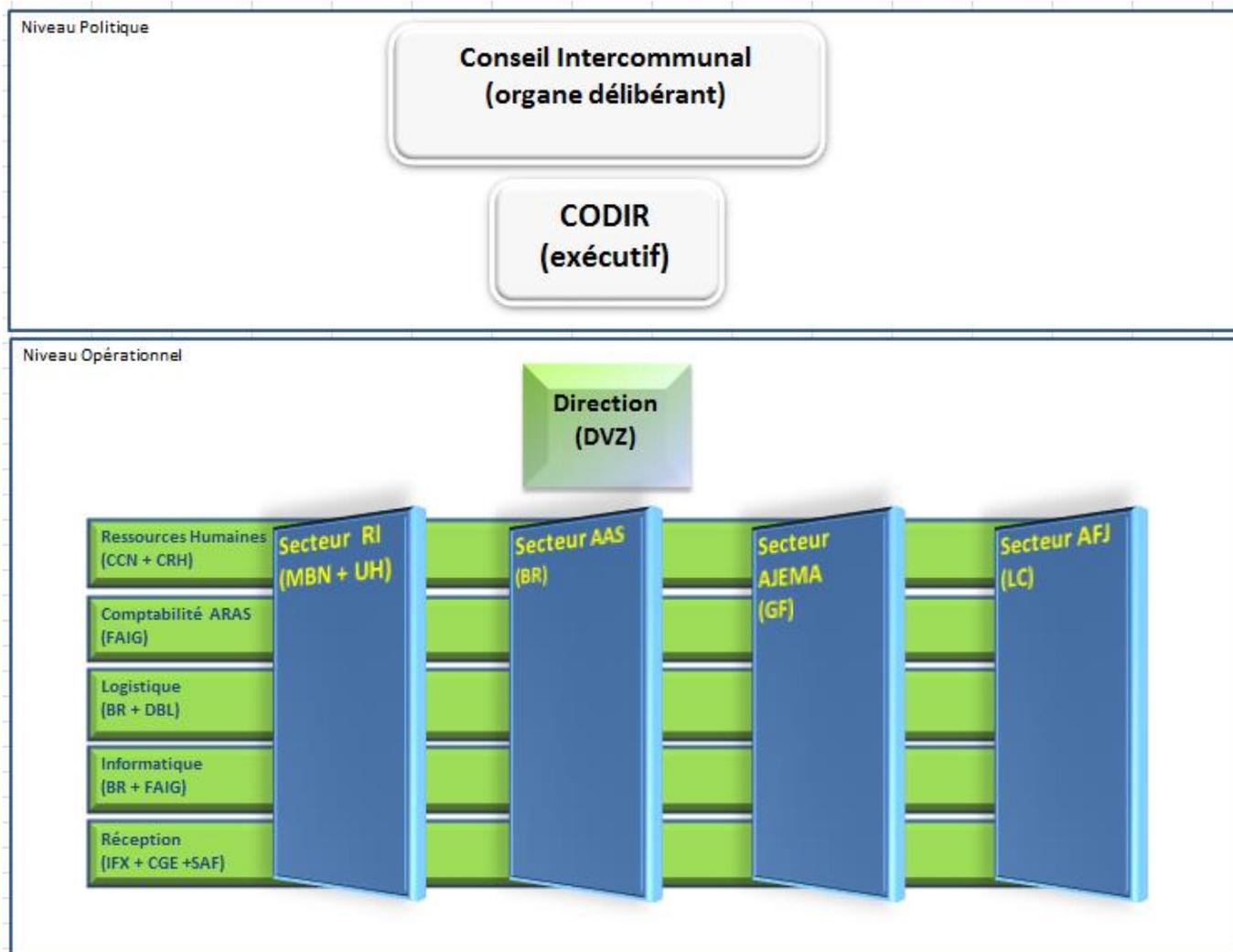
Le moment opportun pour pouvoir, publiquement, remercier l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs de l'ARASMAC, qui, malgré les difficultés constantes qu'ils rencontrent au quotidien et la charge de travail toujours importante dont témoigne ce rapport d'activité, sait entretenir au quotidien la bonne humeur ainsi qu'un investissement professionnel et constant en faveur d'une clientèle souvent démunie face à la complexité de nos systèmes d'assurances et d'assistance sociale ou qui se trouve régulièrement confrontée au manque de places d'accueil de jour pour les enfants, tant dans le milieu de l'accueil collectif que familial.

Je tiens également à remercier les membres du Comité de direction pour la confiance qu'ils nous témoignent, ainsi que les représentants des Communes membres de l'ARASMAC.

Le directeur

Daniel Vouillamoz

Organigramme ARASMAC



I. ACTIVITES DE L'ASSOCIATION REGIONALE POUR L'ACTION SOCIALE MORGES-AUBONNE-COSSONAY (ARASMAC)

a. Le Comité de direction

La composition du Comité de direction (CODIR) au 31 décembre 2012 figure au tableau suivant :

ARASMAC COMITE DE DIRECTION

Fax : 021/804.98.15

☎ : 021/804.98.98

	Noms et Prénoms	E-mail	Natel	Fax	☎ prof.
Président	BURNET Gisèle	getjf@yahoo.fr	078/734.43.67	021/821.51.01	021/821.51.00
Vice-président	ALLEMANN Jean-Daniel	allemann_jd@hotmail.com	079/213.98.19	021/800.48.95	021/800.37.23
Secrétaire	ROCHAT Bernard	bernard.rochat@morges.ch	079/409.85.92	021/804.98.15	021/804.98.98
Boursière	STENGHELE Gerlinde	finances@morges.ch		021/804.96.25	021/804.96.22
Membres	PODIO Sylvie	sylvie.podio@morges.ch	078/797.47.58		
	COTTIER Marie	marie.cottier@vtxnet.ch	076/460.01.84		
	BAUDET Nicole	nicolebaudetch@yahoo.fr	079/259.30.84		021/861.30.64
	MULLER Ruth	r_muller@bluewin.ch	079/210.95.48		
	FERNANDEZ José-Manuel	jm.fernandez@sefanet.ch	079/210.50.61		
Directeur	VOUILLAMOZ Daniel	daniel.vouillamoz@morges.ch	076/345.32.69	021/804.98.15	021/804.98.51

Conseil intercommunal

☎ : 021/804.98.98

Président	MERCIER Jean-Jacques	jjmercier@bluewin.ch	079/616.24.03	021/618.31.31	021/618.83.52.
Secrétaire	ROCHAT Bernard	bernard.rochat@morges.ch	079/409.85.92	021/804.98.15	021/804.98.98

12 - ASSOCIATION RÉGIONALE POUR L'ACTION SOCIALE MORGES-AUBONNE-COSSONAY

Au cours de l'année 2012, durant ses 12 séances, le Comité de direction de l'ARASMAC s'est principalement penché sur les dossiers suivants :

- suivi des travaux du Conseil des régions,
- le développement du Réseau AJEMA,
- suivi de la gestion du personnel et prise des décisions qui s'imposent.

b. Le Conseil intercommunal

Le Conseil intercommunal s'est réuni 2 fois en 2012 sous la présidence de M. Jean-Jacques Mercier, municipal à Vullierens.

c. Le Conseil des régions

Le Conseil des régions RAS assure le rôle important de liaison entre les régions d'action sociale et le Département de la santé et de l'action sociale (DSAS) et se voit confier, dans le cadre de la Loi sur l'action sociale vaudoise (LASV), des responsabilités importantes.

Le Conseil des régions est constitué par les représentants des Associations RAS et des directeurs(trices) de CSR.

d. Locaux

Nous avons examiné la possibilité de modifier la réception et l'accès à cette dernière afin de lutter contre les problèmes de froid que nous avons rencontrés durant l'hiver 2011-2012.

A l'heure où nous rédigeons ce rapport, un préavis est à l'étude d'une commission d'oc de la Ville de Morges.

Bureaux des agences de Cossonay, de Préverenges et bureaux du CSR à Morges

Nous pouvons constater que l'année 2012 a été l'année des déménagements et des restructurations des bureaux.

Tout d'abord, les bureaux de l'agence de Cossonay ont été inversés entre les collaboratrices de l'Agence des assurances sociales et les collaboratrices du secteur RI, afin de mieux répondre à l'augmentation du nombre de dossiers RI. Ceci a permis la création d'un poste de travail supplémentaire. Ceci a également nécessité le démontage de la banque des bureaux de Cossonay et l'installation d'une paroi pour arriver à ce que les personnes puissent avoir trois place de travail dans le secteur RI. Ces travaux se sont déroulés à merveille et les collaborateurs(trices) sont satisfaits de ce qui a été fait.

Concernant l'agence d'Assurances sociales de Préverenges, nous avons eu un contact avec le Syndic de la commune de Préverenges qui nous a demandé de pouvoir libérer les locaux situés à la rue de Lausanne, 23 dans l'administration communale.

Cependant, la Commune ayant des locaux à la rue d'Yverdon au rez-de-chaussée, celle-ci nous les a mis à disposition. Quelques problèmes ont été rencontrés, notamment pour la mise en réseau informatique de ces nouveaux locaux et l'installation de deux barrières à la rampe d'accès de l'un des bureaux à un autre.

Nous disposons à présent 72^{m²} contre 65^{m²} précédemment et les locaux se prêtent mieux pour installer éventuellement de nouveaux bureaux si le secteur des agences devait être renforcé dans un avenir plus ou moins lointain. C'est notre fournisseur de mobilier qui a procédé à ce déménagement, lequel s'est très bien déroulé.

Locaux du Réseau AJEMA

Nous avons eu une opportunité à la rue des Fossés 4, car des locaux commerciaux situés au rez supérieur se sont libérés.

Vu l'augmentation des activités du Réseau AJEMA et de l'Accueil Familial de Jour, nous avons profité de demander à la gérance de pouvoir louer ces locaux pour le Réseau AJEMA.

Là aussi, nous avons dû procéder à l'installation d'un réseau informatique, au démontage de la paroi séparant les deux nouveaux locaux, ainsi qu'à la peinture et la rénovation de la moquette avant de nous installer dans ce bureau.

Bureaux du secteur RI au 2^{ème} étage de Couvaloup 10

Nous avons profité du départ des collaborateurs du Service de la Jeunesse, Sécurité Sociale et Logement (JSSL) pour redistribuer nos locaux au 2^{ème} étage.

Nous avons également demandé au Service du patrimoine de la Ville de Morges ce qu'il adviendrait du collège situé à la rue des Fossés, qui est actuellement occupé par l'Administration de l'hôtel de ville, lequel est en pleine rénovation.

Selon les renseignements que nous avons pu obtenir, le rez-de-chaussée, actuellement occupé par le service du Greffe municipal, devrait être libéré au 1^{er} août 2013, ce qui nous permettrait de déplacer, soit les services privés soit les Agences d'assurances sociales, si ces locaux ne sont pas réaffectés en classes scolaires. Un courrier a donc été adressé au chef de service afin de savoir ce qu'il allait advenir de ces locaux du rez-de-chaussée dès le 1^{er} août 2013. En effet, il ne faudrait pas que nous manquions cette opportunité, du fait que le câblage informatique est déjà en place et que ces bureaux répondraient également à la visite de personnes handicapées.

Toutefois, nous sommes toujours dans l'attente d'une réponse formelle de la direction du patrimoine.

e. Informatique

Nous pouvons qualifier l'année 2012 de « chargée » dans ce domaine.

Comme nous l'avons expliqué dans le précédent rapport d'activité, un système nommé Easy Vista a été mis en vigueur afin de demander les connexions pour les nouveaux collaborateurs.

Il est à relever que ce système Easy Vista est très fonctionnel car il permet de demander des connexions pour les nouveaux collaborateurs ou de modifier les connexions auxquelles les personnes ont droit.

Une demande pour les Agences d'assurances sociales a été formulée, afin qu'elles puissent consulter des listings sur une base Lotus Note de l'Office vaudois de l'assurance-maladie (OVAM).

Nous avons renouvelé notre parc informatique en raison de l'engagement de collaborateurs supplémentaires et en vue du passage de Windows XP à Windows 7, plus particulièrement d'Office 2000 à Office 2010. Au jour de la rédaction de ce rapport, nous arrivons au terme de cette modification. Il s'agit toutefois de 24 ordinateurs qui ont été commandés et installés par le service informatique de la Ville de Morges.

Nous serons donc prêts pour ce passage qui devrait avoir lieu en 2013. Soulignons que Microsoft ne supportera plus le logiciel Windows XP, raison pour laquelle l'Etat de Vaud a également décidé de passer à Windows 7.

Tous nos remerciements vont au service informatique de la Ville de Morges qui a eu beaucoup de travail avec l'ARASMAC et nous pouvons également remercier les collaborateurs de la Direction des systèmes d'information (DSI) pour leur disponibilité, tant lors d'une demande d'ouverture de connexion pour un nouveau collaborateur que lors de l'installation de matériel supplémentaire.

Effectivement, nous avons dû remplacer un ou deux ordinateurs à notre antenne de Cossonay qui ont démontré des déficiences. La DSI s'est montrée à la hauteur pour remplacer rapidement ce matériel. Il en a été de même pour l'installation d'un nouvel ordinateur à Cossonay et d'une nouvelle imprimante.

f. Archives

Nous avons trouvé encore assez de place pour ranger les dossiers fermés dans la ferme de La Gracieuse que nous met à disposition la Commune de Morges.

Pour l'opération 2013, il s'agira néanmoins de voir où nous pouvons déposer ces archives, nos locaux à la ferme de la Gracieuse pouvant être considérés comme pleins.

Une solution devrait voir le jour auprès du nouveau Centre de vie infantine à l'avenue de Chanel, puisqu'il avait été prévu un certain nombre de mètres de rayonnages pour l'ARASMAC.

Nous pouvons cependant qualifier l'opération d'archivage 2012 des dossiers RI comme réussie et remercions notre concierge et son équipe qui nous a aidé à rapatrier les documents de Couvaloup 10 à la ferme de La Gracieuse.

En ce qui concerne les anciens dossiers de l'AVS, nous avons reçu une circulaire de la Caisse cantonale vaudoise, qui a repris les éléments indiqués dans une précédente circulaire concernant l'archivage des dossiers de 1948 à 1968.

En effet, les agences, comme celles de Morges, étaient des agences « B » et procédaient à la facturation des cotisations. Il n'est malheureusement pas possible pour le moment de détruire les documents archivés en son temps par le personnel communal.

Il semble également que nous devons attendre très longtemps puisque certains documents devraient être gardés 107 ans, selon la directive de l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) et la Caisse cantonale vaudoise de compensation (CCVD AVS) à Clarens.

g. Réception - téléphones

Les réceptionnistes effectuent un travail d'information et de tri important ; en effet, plus de 18,3 % des demandes des clients, par téléphone ou au guichet, sont réglées ou réorientées à ce stade.

Nous constatons à la lecture du tableau suivant que la réception a enregistré 7'516 visites (contre 8'413 en 2011) et 19'563 appels téléphoniques (contre 21'081 en 2011).

Cette baisse statistique s'explique par le fait que, nous avons, durant les 6 premiers mois de l'année 2011, les services sociaux communaux, tels que le Centre de vie enfantine, l'Office du logement (OCL) entre autre.

STATISTIQUES RECEPTION ANNEE 2012 CSR MORGES-AUBONNE-COSSONAY

Demandes transmises à :													
CSR	résolu à la réception	renvoi à un autre moment	RAD	AS	Direction & RH	AAS	AJEMA AFJ	Cossonay	autres services ville Morges	Services collaborateurs SAF / PS / FVA / CARITAS	Services consultants PRO FA / CSP / USE / CROIX-ROUGE		
Visites	1610	184	250	803	82	538	21	0	6	85	31	3610	total visites
	1465	259	687	844	37	492	14	0	8	50	50	3906	7516
Téls	1613	2410	177	2619	376	896	133	29	59	814	32	9158	total téls
	1178	1460	3808	2544	255	625	82	3	30	401	19	10405	19563
Totaux	4958	3688	4248	5795	641	2152	232	29	89	1058	118	27079	

contrôle 5866 4313 4922 6810 750 2551 250 32 103 1350 132

Non répondu	matin	877	total non répondus 1449
	après-midi	572	

h. Personnel

Secteur social :

Assistants sociaux :

Quatre assistantes sociales (AS) ont quitté leurs fonctions. Elles ont été remplacées respectivement dès le 3 janvier et le 1^{er} juillet 2012 par deux nouvelles autres collaboratrices.

Afin de remplacer une collaboratrice en congé maternité, une assistante sociale a été engagée en suppléance à 30 % puis à 60 % dès le 1^{er} décembre 2012.

Dans une équipe qui avait pendant longtemps été constituée de femmes uniquement, deux hommes ont été engagés au CSR de Morges en tant qu'assistants sociaux, respectivement dès le 1^{er} mars 2012 et le 1^{er} septembre 2012.

Assistants sociaux		
Départs Taux d'activité	Engagements Taux d'activité	Raisons du départ
60 %	60 %	Vie familiale
80 %	80 %	Retour professionnel
90 %	80 %	Etudes
100 %	100 %	Retraite
TOTAL	4 départs	4 engagements

Assistants sociaux - sans adjointe	Personnes	EPT
Actifs au 31.12.2012 (yc CDD)	15	10,7

Stagiaire :

Il n'y a pas eu d'engagement de stagiaire en 2012 en raison du départ de l'une des deux praticienne-formatrice.

Secteur administratif :

Responsables administratives de dossiers (RAD) :

Une collaboratrice ayant souhaité donner une autre orientation à sa carrière professionnelle nous a quittés à la fin mars 2012. Une autre a fait valoir ses droits à la retraite à la fin du mois de juillet.

Trois nouvelles responsables administratives de dossiers ont été engagées au sein du CSR de Morges dans les quatre premiers mois de l'année 2012.

Une nouvelle collaboratrice a été engagée à 80 % à la mi-mai, en tant que responsable administrative de dossiers pour l'antenne de Cossonay.

Responsables administratives de dossiers		
Départs Taux d'activité	Engagements Taux d'activité	Raisons du départ
60 %	60 %	Activité indépendante
50 %	80 %	Retraite
	80 %	
	100 %	
TOTAL	2 départs	4 engagements

RAD - sans adjointe mais avec chefes de bureau	Personnes	EPT
Actifs au 31.12.2012	16	12,8

Secteur des Agences d'assurances sociales (AAS) :**Employée d'administration AAS :**

Une collaboratrice de l'agence de Morges région nous a quittés à la fin du mois d'avril 2012. Son poste a été repris par un monsieur qui a rejoint l'effectif, en premier lieu à 50 % en mars 2012, puis à 100 % dès le 1^{er} avril 2012.

A l'agence de Morges ville, une collaboratrice à 60 % a été engagée pour renforcer l'effectif, et ce dès le 1^{er} juillet 2012.

Employée d'administration AAS		
Départs Taux d'activité	Engagements Taux d'activité	Raisons du départ
100 %	100 %	Vie familiale
	60 %	
TOTAL	1 départ	2 engagements

Employés AAS - sans adjoint, avec préposée	Personnes	EPT
Actifs au 31.12.2012	17	12,0

Secteur de l'Accueil familial de jour (AFJ) :**Secrétaires :**

Une nouvelle secrétaire a été engagée à 50 % au sein de l'AFJ le 1^{er} septembre 2012. Mais elle a donné sa démission au cours de sa période d'essai. Elle a depuis été remplacée par une nouvelle collaboratrice, engagée au même taux d'activité.

Secrétaires AFJ		
Départs Taux d'activité	Engagements Taux d'activité	Raisons du départ
50 %	50 %	Démission
TOTAL	1 départ	2 engagements

Secrétaires AFJ	Personnes	EPT
Actifs au 31.12.2012	5	3,1

Secteur du Réseau AJEMA :**Responsable du Réseau :**

La responsable du Réseau AJEMA a dû, dès la fin du mois de juin 2012, manquer quelques mois pour raisons de santé. Afin d'assurer son remplacement, une collaboratrice a été engagée à 100 % pour une durée déterminée.

Secteur de la direction :**Ressources humaines :**

Une spécialiste en ressources humaines engagée à 60 % est venue renforcer le secteur, celui-ci prenant toujours plus d'ampleur.

i. Le Revenu d'Insertion (RI)

Dans le secteur RI, un certain nombre d'événements ont particulièrement marqué la vie du CSR pendant l'année 2012 et en ont influencé le déroulement :

i. La nouvelle organisation du secteur RI

En conformité avec les nouveaux principes directeurs de l'Aide sociale vaudoise (PDASV), notre CSR avait fait aboutir, au 1^{er} novembre 2011, la phase finale de la « bascule », nou-

velle organisation du secteur RI, permettant de redéfinir et redistribuer les rôles et les tâches des assistant(e)s social(les/aux) et des responsables administratives de dossiers.

Nous rappelons que cette nouvelle répartition du travail amène désormais les RAD à veiller à la conformité des dossiers des bénéficiaires et à effectuer le versement du RI, selon le cadre légal et normatif. Elles suivent ainsi la situation administrative et financière de la personne ou de la famille de l'ouverture du dossier jusqu'à sa clôture.

Le travail des AS a été, quant à lui, recentré sur les prestations d'appui social et d'insertion offertes aux bénéficiaires.

2012 a donc vu le réel démarrage de cette nouvelle répartition des tâches entre les deux secteurs et, comme tout changement, celui-ci a impliqué beaucoup de courage et de détermination des professionnels pour faire face à ces nouveaux défis.

Il s'agit en effet d'un réel changement professionnel pour les responsables administratives de dossiers, que l'on peut toujours mettre au féminin, car aucun homme n'a rejoint cette équipe en 2012, malgré les engagements dans ce secteur qui prend de plus en plus d'ampleur au sein du CSR. Les RAD ont la lourde tâche de gérer tous les dossiers financiers, que les bénéficiaires soient suivis ou non par des assistants sociaux. Elles rencontrent les personnes, veillent à ce que toutes les pièces nécessaires à la conformité du dossier figurent dans ce dernier, font les courriers de rappels, se penchent sur tous les types de situations (personnes seules ou en couple, concubins, colocataires, indépendants, propriétaires) et veillent à ce que les renseignements et documents nécessaires soient fournis (documents d'identité et de séjour à jour, baux, avenants, décomptes bancaires et postaux, attestation du contrôle des habitants, comptabilité pour les indépendants, actes concernant la propriété, etc.). Elles sont aussi responsables de la subsidiarité, en collaboration avec les AS, aspect fondamental à examiner systématiquement lors de l'octroi de l'aide sociale.

Ce volet de subsidiarité nécessite beaucoup de connaissances en assurances sociales et dans tous les domaines pouvant toucher les personnes bénéficiant de l'aide sociale. Les RAD doivent, lorsqu'une demande d'aide est déposée par un bénéficiaire, calculer, en fonction de ses éventuels revenus, le droit au RI, selon les barèmes fixés par la Loi sur l'aide sociale vaudoise (LASV). Il faut, pour cela déterminer quels sont les éventuels éléments de fortune existants (épargne, assurance vie, propriétés), les revenus touchés et vérifier que puissent être versés aux demandeurs ceux auxquels ils ont droit (allocations familiales, pension alimentaire, assurance perte de gain, rente de veuf(ve), assurance invalidité, prestations complémentaires, prestations complémentaires pour les familles, rentes-pont, bourses d'études, et bien d'autres).

Il faut donc tout connaître et penser à tout et le problème se corse lorsque les personnes ne savent pas à quoi elles pourraient avoir droit, ont lâché prise, ne comprennent pas ou sont malades, par exemple. Le Centre social régional leur demande énormément de documents à fournir, de démarches à faire et doit les inciter parfois à changer des habitudes dans leur vie quotidienne ou à remettre en cause leur fonctionnement familial. Il faut donc parler, écrire, donner des délais, suivre ces derniers tout en restant à l'écoute et professionnel.

Si le rôle de la RAD est de veiller à ce que tout soit en ordre et les démarches faites, l'AS vient à la rescousse pour aider les personnes à accomplir ces tâches lorsque c'est nécessaire : « débroussailler » la situation, comprendre ce qui manque, ce qui ne fonctionne pas et tenter de résoudre tous ces problèmes, de manière à ce que le ou la bénéficiaire puisse recevoir le Revenu d'insertion dont il ou elle a besoin pour vivre. L'AS a la mission, non pas de tout faire à la place de la personne mais de lui expliquer et réexpliquer tout ce qui peut contribuer à lui permettre de se réapproprier sa situation et de parvenir à la gérer.

Maintenant que l'essentiel des tâches administratives a été confiée aux RAD, cela permet aux AS de prendre une place beaucoup plus importante au cœur de la réinsertion des bénéficiaires du RI.

En effet, pour permettre aux bénéficiaires d'acquérir de nouvelles compétences, de renforcer les anciennes et de sortir, si possible, durablement du RI, les AS travaillent activement avec eux à formuler des projets d'avenir. Ceux-ci sont construits par étapes, après un bilan social détaillé, permettant de faire le tour des points de force et de faiblesse de la personne dans divers domaines de sa vie. Cela commence parfois par des projets très

« bas seuil » (comme sortir de chez soi, venir au rendez-vous de l'AS à l'heure) et se poursuit par la mise en place de formations dans le but de trouver un travail satisfaisant et correctement rémunéré. Des objectifs de prise en charge sont élaborés par l'AS avec le bénéficiaire, qui en est partie prenante. Afin de réaliser ces derniers, les AS du CSR se trouvent de plus en plus au cœur du réseau des professionnels du social, de l'insertion socio-professionnelle et du domaine médical, avec lesquels ils collaborent activement.

Cette répartition des rôles entre les AS et les RAD nécessite au quotidien une collaboration indispensable entre les professionnels des deux secteurs qui ont dû apprendre à partager les tâches avec leurs collègues et à « s'épauler » dans un climat de compréhension des difficultés de l'autre. Cette année 2012 a donc été une année de transition très importante pour le secteur RI, qui se poursuivra en 2013.

Bénéficiaires RI

Le nombre de dossiers de Revenu d'insertion actifs sur l'année 2012 s'élève à 1'522, soit 24,65 % de plus par rapport à l'année précédente.

REVENU D'INSERTION - RI 2012

Année	Aide Sociale Vaudoise (ASV)	Revenu Minimum de Réinsertion (RMR)	Dossiers Non-Financiers	Total	% par rapport à l'année précédente (réf = 2001)
2001	431	162	210	833	Année de référence
2002	471	175	226	872	4.68%
2003	467	214	241	922	5.73%
2004	531	251	191	973	5.53%
2005	538	384	184	1'106	13.66%
	Revenu d'insertion (RI)				
2006	907		160	1'067	-3.52%
2007	950		150	1'100	3.09%
2008	957		160	1'117	1,55 %
2009	1'000		145	1'145	2,50%
2010	1'045		---	1'045	4.50%
2011	1'221		---	1'221	16.84%
2012	1'522		---	1'522	24.65%

Le Centre social régional Morges-Aubonne-Cossonay a traité en moyenne 850 dossier en 2012 (moyenne mensuelle des dossiers payés).

Comme chaque année, ce chiffre ne représente pas le travail effectué dans le cadre de la permanence du service social qui, au niveau de ce premier contact avec le CSR, consiste en un travail d'évaluation sociale, de conseil et d'orientation, qui ne fait pas partie des statistiques de dossiers actifs.

Voir le nombre de dossiers payés, par commune, d'après le tableau ci-dessous :

NOMBRE DE DOSSIERS PAYES, PAR COMMUNE

CSR Morges Aubonne-Cossonay

Nb dossiers payés	2009	2010	2011	2012	en %
Aclens	5	7	8	8	0.54%
Allaman	5	7	8	10	0.68%
Apples	10	9	11	20	1.35%
Aubonne	33	38	39	41	2.77%
Ballens	1	4	8	18	1.22%
Berolle	3	2	4	5	0.34%
Bière	47	54	60	48	3.24%
Bougy-Villars	3	6	7	8	0.54%
Bremblens	1	1	1	4	0.27%
Buchillon	1	4	3	7	0.47%
Bussy-Chardonney	2	3	3	2	0.14%
Chavannes-le-Veyron			1	1	0.07%
Chevilly			3	2	0.14%
Chigny	3	2	3	6	0.41%
Clarmont	2	3	2	2	0.14%
Cossonay			54	64	4.32%
Cottens			3	4	0.27%
Cuarnens			1	0	0.00%
Denens	8	5	7	8	0.54%
Denges	34	37	36	40	2.70%
Dizy			2	3	0.20%
Echandens	26	27	29	31	2.09%
Echichens	14	19	13	18	1.22%
Eclépens			18	18	1.22%
Etoy	36	34	29	33	2.23%
Féchy	2	1	1	2	0.14%
Ferreyres			4	5	0.34%
Gimel	19	17	16	26	1.76%
Gollion			3	3	0.20%
Grancy			2	4	0.27%
La Chaux	0	0	0	1	0.07%
L'Isle			13	16	1.08%
Lavigny	14	9	10	14	0.95%
Lonay	17	16	22	21	1.42%
Lully (VD)	7	5	6	6	0.41%

22 - ASSOCIATION RÉGIONALE POUR L'ACTION SOCIALE MORGES-AUBONNE-COSSONAY

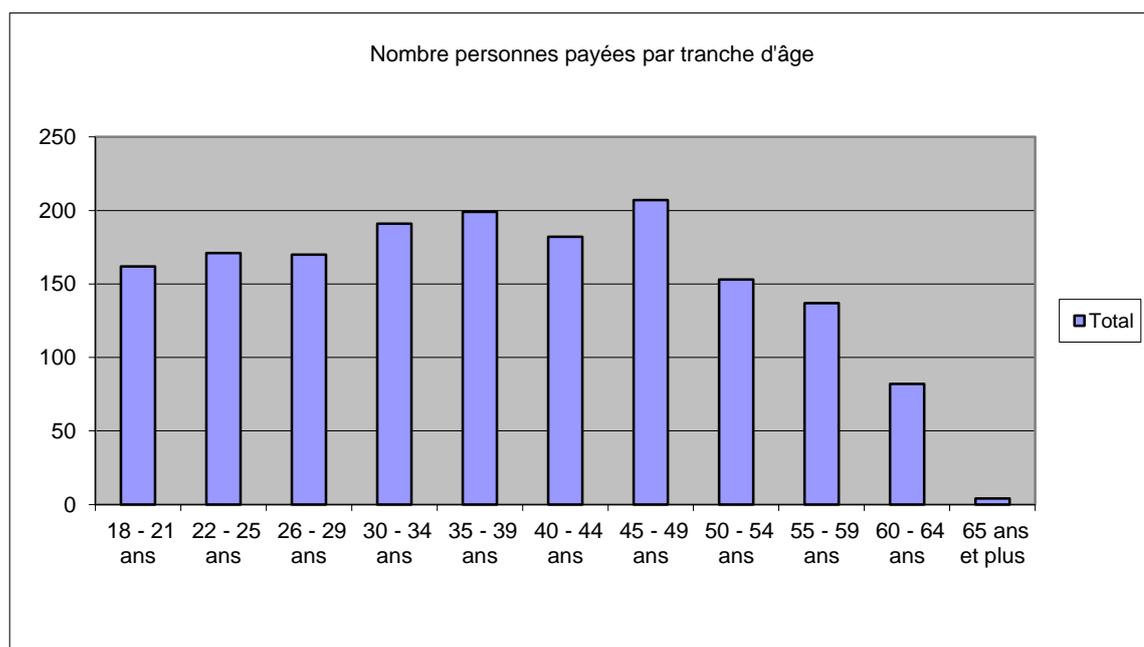
Nb dossiers payés	2009	2010	2011	2012	en %
Lussy-sur-Morges	0	0	0	0	0.00%
Mauraz	0	0	0	0	0.00%
Moiry			2	4	0.27%
Mollens (VD)	4	4	10	10	0.68%
Mont-la-Ville			4	5	0.34%
Montherod	5	1	5	8	0.54%
Montricher			14	15	1.01%
Morges	467	481	471	522	35.27%
Orny			8	8	0.54%
Pampigny			9	14	0.95%
Pompaples			21	22	1.49%
Préverenges	75	82	87	97	6.55%
Reverolle	4	3	3	4	0.27%
Romanel-sur-Morges	2	1	2	4	0.27%
La Sarraz			56	75	5.07%
Saubraz	4	5	1	3	0.20%
Senarclens	0	0	0	0	0.00%
Sévery			5	7	0.47%
St-Livres	16	14	15	16	1.08%
St-Oyens	2	1	1	4	0.27%
St-Prex	69	70	86	100	6.76%
Tolochenaz	52	48	42	41	2.77%
Vaux-sur-Morges	0	0		2	0.14%
Villars-sous-Yens	5	5	2	3	0.20%
Vufflens-le-Château	0	0	2	2	0.14%
Vullierens	4	4	2	3	0.20%
Yens	13	12	12	12	0.81%
DISTRICT DE MORGES	1015	1041	1290	1480	100.00%

Le tableau ci-dessous présente les tranches d'âge des bénéficiaires.

NOMBRE DE PERSONNES, PAR TRANCHE D'ÂGE

CSR Morges-Aubonne-Cossonay

Nb pers. payées	Total	en %
18 - 21 ans	162	10.64%
22 - 25 ans	171	11.24%
26 - 29 ans	170	11.17%
30 - 34 ans	191	12.55%
35 - 39 ans	199	13.07%
40 - 44 ans	182	11.96%
45 - 49 ans	207	13.60%
50 - 54 ans	153	10.05%
55 - 59 ans	137	9.00%
60 - 64 ans	82	5.39%
65 ans et plus	4	0.26%
Total	1522	100.00%



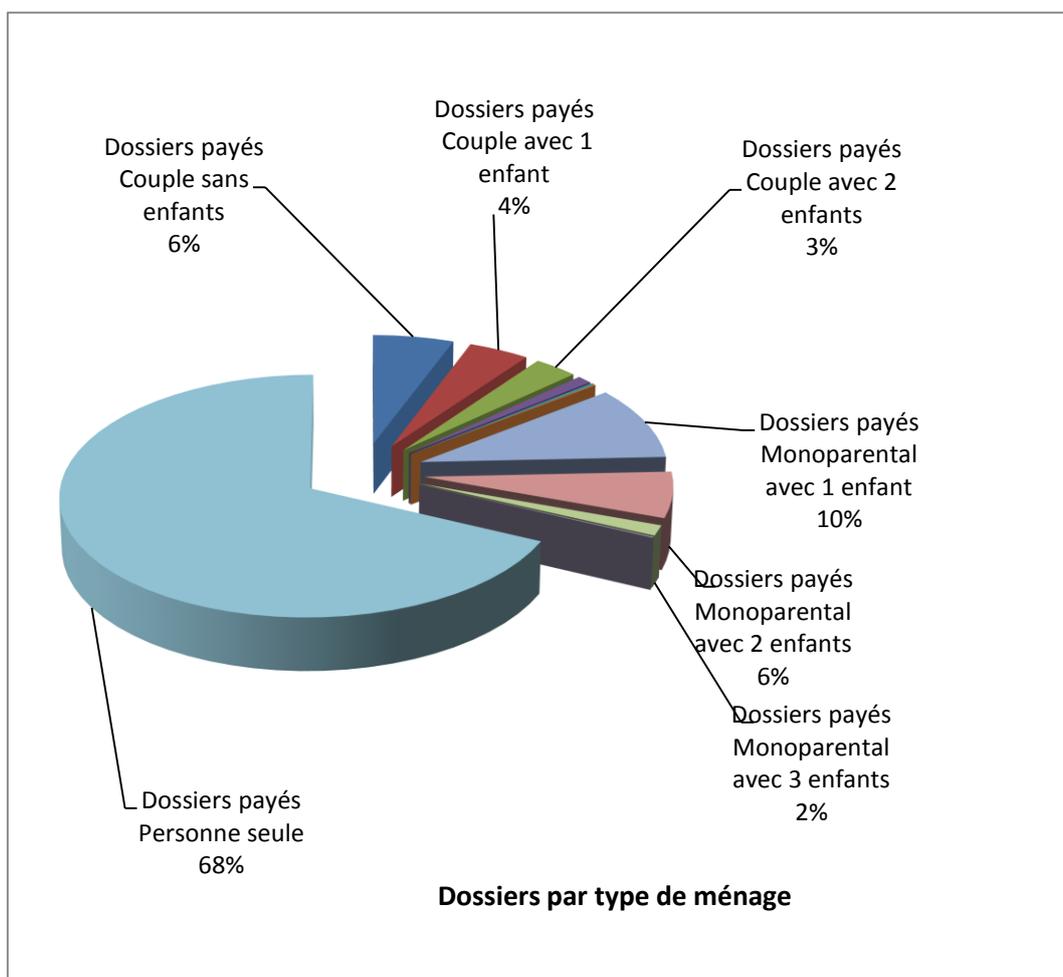
Nombre de dossiers avec revenu et complément RI :

Mois	Nombre de dossiers	Mois	Nombre de dossiers
Janvier	262	Juillet	329
Février	297	Août	309
Mars	311	Septembre	281
Avril	284	Octobre	321
Mai	315	Novembre	326
Juin	296	Décembre	302

Le tableau relatif aux types de ménage aidés démontre comme chaque année que plus de deux tiers des dossiers RI concernent des personnes seules (67,99 %). Les familles monoparentales avec un ou plusieurs enfants constituent également un type de ménage fortement représenté (17,45 %).

NOMBRE DE DOSSIERS PAYÉS, PAR TYPE DE MENAGE

Nb dossiers payés	Ménage	2012	en %
Dossiers payés	Couple sans enfant	53	5.67%
Dossiers payés	Couple avec 1 enfant	40	4.28%
Dossiers payés	Couple avec 2 enfants	29	3.10%
Dossiers payés	Couple avec 3 enfants	10	1.07%
Dossiers payés	Couple avec 4 enfants	2	0.21%
Dossiers payés	Couple avec 5 enfants	1	0.11%
Dossiers payés	Monoparental avec 1 enfant	92	9.85%
Dossiers payés	Monoparental avec 2 enfants	58	6.21%
Dossiers payés	Monoparental avec 3 enfants	13	1.39%
Dossiers payés	Monoparental avec 4 enfants	1	0.11%
Dossiers payés	Personne seule	635	67.99%
	Total	934	100.00%

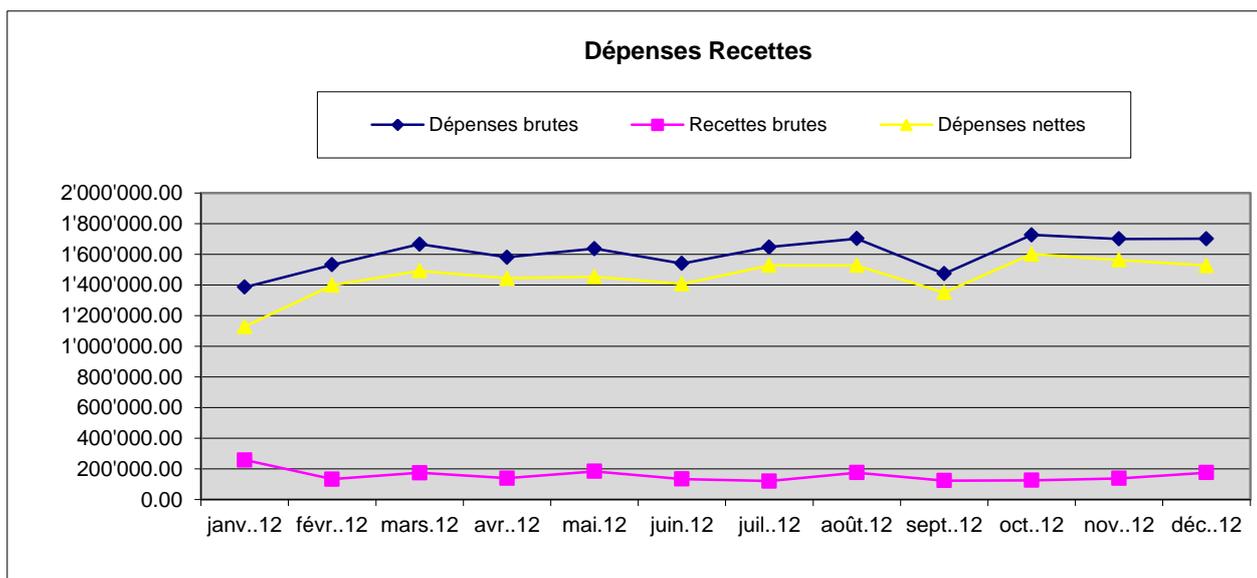


A la lecture du tableau ci-dessous, nous constatons que les dépenses ont augmenté de CHF 3'653'325.90 par rapport à l'année 2011. Les recettes ont en revanche diminué de CHF 167'388.04, conduisant ainsi à un accroissement des dépenses de CHF 3'820'713.94 par rapport à 2011.

DEPENSES / RECETTES

CSR Morges-Aubonne-Cossonay

Mois	Dépenses brutes	Recettes brutes	Dépenses nettes
janv.12	1'385'024.40	257'505.50	1'127'518.90
févr.12	1'530'413.55	132'724.11	1'397'689.44
mars.12	1'665'156.50	174'028.36	1'491'128.14
avr.12	1'580'361.90	138'305.75	1'442'056.15
mai.12	1'636'185.39	183'294.20	1'452'891.19
juin.12	1'539'059.30	133'137.50	1'405'921.80
juil.12	1'646'436.36	119'952.45	1'526'483.91
août.12	1'702'154.25	175'410.20	1'526'744.05
sept.12	1'472'128.25	122'567.40	1'349'560.85
oct.12	1'725'165.30	124'787.05	1'600'378.25
nov.12	1'699'554.20	137'660.25	1'561'893.95
déc.12	1'701'045.45	175'160.20	1'525'885.25
	19'282'684.85	1'874'532.97	17'408'151.88



Garanties de loyer

Si la solution privilégiée est d'orienter les bénéficiaires vers des organismes de cautionnement (comme par exemple la société Swisscaution), certaines gérances ou des propriétaires privés demandent à ce qu'une garantie soit établie par les services sociaux. Cette solution reste toutefois minoritaire.

Autres événements importants ayant eu un impact sur l'organisation et le fonctionnement des activités du CSR pendant l'année 2012 :

ii. Les enquêtes

Les deux CSR de Morges et de Nyon se partagent un poste d'enquêtrice. Celle-ci remplit un rôle important lorsqu'il s'agit d'apporter des éléments de preuves à charge ou à décharge de bénéficiaires pour lesquels une suspicion d'abus existe.

En 2012, 9 demandes d'enquêtes ont été présentées au sein du CSR de Morges.

Parmi ces 9 demandes, 5 rapports ont été établis à fin 2012. 4 confirment des soupçons de fraude et 1 s'est avéré sans fraude.

Les fraudes découvertes dans ces enquêtes sont :

- Dissimulation de ressources
- Dissimulation d'éléments de fortunes
- Violation de l'obligation de renseigner
- Faux dans les titres
- Dissimulation de la domiciliation

iii. Logement

Cette année encore, les collaborateurs du CSR ne peuvent que constater que la situation ne s'est pas améliorée et que continue l'extrême précarité où sont conduits les individus et les familles qui doivent composer leur existence avec des logements trop chers ou inadaptés et faire face aux risques d'expulsions et aux relogements précaire.

Les jeunes adultes au RI :

2012 a vu une modification importante concernant le loyer pour les jeunes adultes de 18 à 25 ans révolus. En effet, le 1er janvier 2012, la Loi sur l'action sociale vaudoise (LASV) a été modifiée afin d'harmoniser les normes en vigueur pour les jeunes à l'aide sociale avec celles appliquées pour les jeunes en formation au bénéfice de bourses d'études.

C'est la raison pour laquelle, dès le 1^{er} octobre 2012, la prise en charge des personnes de cette catégorie d'âge, vivant seuls ou en colocation, sans charge de famille et sans activité lucrative a été modifiée. Outre le forfait d'entretien et d'intégration sociale, qui a été abaissé, un montant forfaitaire couvrant le loyer, a été instauré. Cependant, dès qu'un jeune trouve une activité rémunérée, il accède à la prise en charge de son loyer selon les barèmes et les règles en vigueur pour le reste de la population au RI.

Les difficultés pour trouver un logement :

Le taux de vacance cantonal étant inférieur à 1 %, le barème du règlement d'application de la Loi sur l'aide sociale vaudoise, qui fixe le maximum des montants admis pour la prise en charge par le RI du loyer des bénéficiaires, accorde un taux de majoration des frais de loyer d'au maximum 20 % des normes RI.

Malgré cela, dans notre district, le prix des logements à louer étant très élevé, il est vraiment difficile pour les personnes les plus précarisées d'avoir accès au logement. Lorsqu'elles arrivent au RI, leur loyer est souvent d'un montant supérieur aux normes admises, même avec la majoration de 20 % autorisée. C'est la raison pour laquelle, lorsque c'est le cas, l'Autorité d'application (AA), soit le CSR l'informe par courrier, lors de la notification de la décision RI, des conditions de prise en charge de son loyer, notamment du montant qui sera à sa charge et à partir de quelle date. Selon les indications de la « directive sur les loyers » du Département de la santé et de l'action sociale (DSAS) du Service de prévoyance et d'aide sociales (SPAS), le bénéficiaire n'a pas d'obligation de quitter son logement, mais il doit être informé par l'AA des conséquences lorsque son loyer dépasse le barème de plus de 20 %.

Il doit être encouragé à trouver des solutions afin de lui éviter d'avoir une part du montant de son loyer à sa charge. Le loyer effectif est alors pris en charge au plus tard jusqu'à l'échéance du bail ou jusqu'à une année dès l'octroi du RI si le bail est conclu depuis plus d'une année.

La grande difficulté à se loger à un prix raisonnable fait que, même si les personnes perdent ou résilient leur logement, s'ils ont la chance de trouver un autre appartement, celui-ci risque d'être encore plus cher que le précédent. De plus, l'endettement des personnes occasionne des difficultés presque insurmontables pour qu'une gérance accepte d'accorder un logement.

Il se trouve donc de plus en plus de personnes sans domicile et les services sociaux n'ont d'autre choix que de les aider à trouver une chambre d'hôtel. Celles-ci abritent régulièrement maintenant des familles entières avec parfois des nouveau-nés. Cette solution, face à une situation d'urgence, ne constitue en aucun cas une réponse à long terme, souvent un ghetto qui regroupe les personnes les plus démunies présentant toutes sortes de problématiques sociales. Ce n'est pas un lieu de vie où se reconstruire et cela coûte cher à la collectivité.

Il est en plus très difficile de trouver des hôtels qui acceptent de loger des bénéficiaires de l'aide sociale. Trois hôtels ont dû refuser de poursuivre cette prise en charge : deux ont été fermés pour rénovation ou reprise de bail et ne reprendront peut-être plus ce même type de population, une fois rouverts et le troisième a dû subir des travaux.

Les solutions se trouvent ailleurs, dans la construction de logements à des prix abordables ou subventionnés. Les pouvoirs publics travaillent à ces questions. Des partenariats sont également mis en place pour coacher les personnes en difficulté afin de les aider à trouver des logements ou prendre des baux au nom de l'Institution. Une perspective d'avenir.

iv. Familles au RI - formation

En 2012 le travail d'incitation des AS auprès des familles bénéficiant du RI, et dont un ou plusieurs enfants effectuent une formation, à faire valoir leur droit à une bourse d'étude de l'Office cantonal des bourses d'études et d'apprentissage (OCBE) a été poursuivi intensément.

v. Mesures d'insertion sociale (MIS) et formation

En 2012, ce sont au total 164 personnes qui ont bénéficié de mesures d'insertion dans le cadre de leur suivi social. Parmi elles, 42 ont bénéficié de mesures individualisées.

Cette année le budget des mesures individualisées a été utilisé de façon un peu moins importante qu'en 2011, en atteignant un montant de CHF 80'000.-, ce qui représente une optimisation du budget à plus de 90 %. Le nombre de mesures octroyées est néanmoins toujours en progression ; c'est le coût moyen des mesures individualisées qui a baissé d'environ CHF 150.- en 2012. Ceci met en évidence le fait que selon la démarche d'insertion entreprise les montants peuvent considérablement varier. Le budget a par ailleurs moins été utilisé pour financer des places dans des mesures conventionnées, mesures dont le coût est généralement assez élevé.

Ce sont toujours les mesures liées à l'insertion professionnelle, soit d'accompagnement et de soutien au projet professionnel, soit de formations certifiantes de courte durée qui sont les plus nombreuses, les mesures liées au bien-être psychique et physique restants très minoritaires.

Les Jeunes adultes en difficulté (JAD)

Le nombre des JAD dépendant du CSR de Morges a encore augmenté en 2012. Au 15 octobre 2012, il s'élevait à 168, soit approximativement 20 % de plus par rapport à l'année passée. Ce chiffre est à mettre en rapport avec l'augmentation globale des dossiers au CSR. Si l'on analyse un peu plus en détail cette population, les constats suivants s'imposent :

La proportion des situations où le RI est versé en complément de revenu passe de 7,5 à 7,2 %. Une autre catégorie en diminution est celle des JAD suivis par les ORP qui passent de 30 % à moins de 20 %. Un des facteurs l'expliquant vient probablement de la confortation de l'idée que les CSR ont désormais plus de moyens pour s'occuper des jeunes qui

sont sans formation, idée qui a pu faire son chemin au fil des années et de l'expérience. Ceci va de pair avec le fait que les jeunes en mesure ou en attente de mesure au sein du CSR a augmenté de 20 à 28 %.

Les chiffres concernant les autres situations sont eux très stables :

11 % de problématiques liées essentiellement à des questions de santé, 10 % à des questions de parentalité et un petit solde d'irréductibles très peu mobilisables et champions des rendez-vous manqués, qui, bien qu'ils ne représentent en fin de compte que 8 % des situations, nécessitent de grosses quantités d'énergie de la part des assistants sociaux et ce, sur des parcours à long terme.

Formation des jeunes adultes en difficulté (FORJAD)

En 2012, ce sont 18 jeunes débutant une formation qui ont été intégrés dans le programme FORJAD. A relever, parmi eux, 3 jeunes âgés de plus de 25 ans, dont une mère de famille monoparentale.

Au total, avec les volées des années précédentes, ce sont actuellement 36 jeunes qui bénéficient d'un suivi FORJAD.

8 jeunes sont arrivés au terme de leur formation en 2012. 3 d'entre eux doivent néanmoins repasser des examens en 2013. A relever encore un échec définitif pour un jeune qui, fort heureusement, a pu être engagé de manière durable par son entreprise de formation.

Projets du département

Durant l'année 2012, le projet pilote « insertion socio-professionnelle des familles monoparentales » a été prolongé.

Par ailleurs, l'insertion des familles étant désormais un objectif prioritaire du département, le programme Coaching Familles (CoFa) a débuté au 1^{er} novembre 2012. Ce programme, dont l'objectif est de sortir les familles de l'aide sociale en les faisant passer aux Prestations complémentaires pour les familles, comporte deux volets. Le premier s'adresse à des personnes sans activité lucrative mais intégrées au sein d'une mesure socioprofessionnelle. Il leur est proposé dans ce cas des contrats à durée déterminée de 10 mois créés dans le cadre des Organismes prestataires de Mesures d'insertion sociale (OP MIS). Le second vise des personnes ayant déjà une activité lucrative mais ayant refusé le projet de décision PC Familles. Dans ce cas, il leur est proposé un coaching spécialisé visant la stabilisation et/ou l'augmentation de leurs revenus pendant 12 mois. Dans les deux cas la participation au projet est volontaire. Le calcul de la PC Familles prend comme base la moyenne des trois derniers mois de prestations RI au minimum pour le volet 1. Pour le volet 2, un montant incitatif de CHF 300.- est ajouté à cette moyenne.

vi. Collaboration avec le réseau

Indispensable avec les professionnels de l'action sociale et de la santé, elle constitue la colonne vertébrale du travail des assistants sociaux dans les situations difficiles ou à risque. Le CSR a toujours la chance de compter comme voisins de paliers divers services dont l'action est complémentaire à la sienne. Ceci est pratique pour les bénéficiaires comme pour les collaborateurs et facilite la communication.

j. Les Agences d'Assurances Sociales (AAS)

Activités des agences d'Agences d'Assurances Sociales (AAS)

Les principales modifications entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2012 concernant les activités des Agences d'assurances sociales sont les suivantes :

Affiliation des non actifs

Les personnes (salariées ou indépendantes) affiliées à une caisse pour leur activité professionnelle, et qui prennent une retraite anticipée au plus tôt dans l'année de leurs 58 ans, sont désormais affiliées en qualité de non actifs à la même caisse que précédemment (continuation de l'affiliation).

De ce fait, la Caisse cantonale vaudoise de compensation (CCVD) à Clarens verra donc diminuer le nombre de nouvelles affiliations non actifs.

Employeurs / salariés - taux des cotisations.

Aucune modification de taux n'a été enregistrée au 1^{er} janvier 2012.

La nouvelle cotisation Prestations complémentaires familles (PC Familles) a déjà été prélevée depuis le 1^{er} octobre 2011 (0,06 % à la charge de l'employeur et 0,06 % à la charge de l'employé).

Une opération spéciale a été effectuée en 2011, les employeurs devant indiquer dans une case particulière la masse salariale totale pour la période du 1^{er} octobre 2011 au 30 décembre 2011, afin de fixer les cotisations PC Familles.

Pour les indépendants, la nouvelle cotisation PC Familles est prélevée à partir du 1^{er} janvier 2012 sur la base du revenu déterminant de l'Assurance-vieillesse et survivants (AVS), sans limite de revenus, au taux de 0,06 %. La cotisation PC Familles annuelle minimale est donc de CHF 5,60 pour un indépendant.

Concernant les cotisations non actives, la cotisation annuelle maximale est augmentée de CHF 10'300.- à CHF 23'750.-. La table de calcul a été adaptée en conséquence.

La personne non active est libérée de cotiser si son conjoint est actif et paie au moins le double de la cotisation annuelle minimale (CHF 950.-). C'est désormais aussi le cas si le conjoint actif a atteint l'âge ordinaire AVS.

En ce qui concerne les affiliations des personnes sans activité lucrative, comme les étudiants, ces derniers paient la cotisation minimale jusqu'à l'année des 25 ans. Dès leur 26^{ème} année, ils cotisent selon les règles ordinaires applicables pour les non actifs, soit sur la base des revenus sous forme de rentes et sur la fortune.

Concernant les bonifications pour tâches d'assistance, il n'est plus exigé de faire ménage commun avec le parent nécessitant des soins. Les conditions sont remplies lorsque la personne habite à 30 kilomètres au plus ou peut se rendre sur place en une heure au maximum.

Les allocations pour impotents de l'AI (Assurance-invalidité) pour les résidents en home est réduite de moitié : elle se monte donc à CHF 464.-, CHF 290.- ou CHF 116.- pour une Allocation pour impotents (API) grave, moyenne ou légère.

Une circulaire a été adressée le 7 décembre 2011 aux quelques 700 personnes concernées par cette réduction.

Les rentes AVS n'ont subi aucune adaptation générale au 1^{er} janvier 2012. Il n'y aura donc pas d'adaptation pour les prestations complémentaires qui adaptent les limites de revenus pour le calcul des PC.

De ce fait, nous avons reçu plusieurs mémentos qui ont été adaptés par rapport aux modifications susmentionnées.

En ce qui concerne les tâches AVS, nous avons également suivi une formation cet automne pour le Système d'information du revenu déterminant Unifié (SI RDU) qui remplacera l'application du Système d'enregistrement des subsides à l'assurance maladie ([Ses@m](#)) pour l'attribution des subsides de l'assurance maladie.

Après quelques soubresauts, cette formation a pu se dérouler normalement dans la première moitié du mois d'octobre 2012.

Quelques problèmes sont encore à régler concernant l'octroi des subsides 2013, puisque les demandes devraient être faites et sous le système SI RDU et sous [Ses@m](#).

Toutefois, nous pouvons relever que le logiciel SI RDU est assez convivial et ne devrait pas poser trop de problème d'adaptation.

Nous avons eu également la chance d'avoir une adaptation des limites de revenus pour les PC Familles et rente-pont. En effet, ce nouveau régime social introduit au 1^{er} octobre 2011 n'a pas eu les effets escomptés avec les limites applicables lors de son ouverture.

Dès lors, le Conseil d'Etat a décidé d'adapter ces limites dès le 1^{er} mai 2012.

Ceci a nécessité beaucoup de travail pour la Caisse cantonale vaudoise de compensation AVS qui a dû reprendre toutes les décisions de refus pour réexaminer le droit des PC Familles et des rentes-pont.

Avec ces nouvelles limites applicables, les PC Familles sont devenues plus intéressantes, d'autant plus que des bénéficiaires RI pourraient sortir de ce régime pour aller dans les PC Familles.

k. L'accueil de l'enfance

i. L'Accueil Familial de Jour (AFJ)

L'année 2012 a été marquée par de longues absences dans l'équipe de l'Accueil familial de jour ainsi qu'au sein du Réseau AJEMA.

Nouvelles de l'équipe AFJ

La grande nouveauté de l'année 2012 a été la création d'un poste de secrétaire de placement à 50% dont la mission principale est de faire correspondre l'offre, en termes de places disponibles, et la demande, c'est à dire les besoins des familles de notre région.

La secrétaire de placement doit vérifier que la demande est toujours d'actualité en termes de fréquentation, de possibilité de se déplacer pour la famille, par exemple. Elle doit aussi s'assurer que les parents sont actifs ou en recherche d'emploi.

Du côté de l'offre des places d'accueil, elle tient à jour un fichier des disponibilités des accueillantes en milieu familial en collaboration avec les coordinatrices.

Lorsque toutes les conditions sont réunies pour un prochain accueil d'un enfant ou d'une fratrie, elle transmet les informations à la coordinatrice de référence de l'accueillante en milieu familial qui organise le placement.

Les coordinatrices, 1,8 poste pour 3 coordinatrices, s'occupent du suivi des 130 accueillantes, des placements et du suivi des enfants.

Les trois coordinatrices sont tenues d'effectuer les visites de soutien et de surveillances auprès des accueillantes.

Elles organisent un rendez-vous parfois au bureau mais en général au domicile de l'accueillante à chaque nouveau placement, avec les parents, leurs enfants et l'accueillante en milieu familial.

Elles traitent de manière quotidienne les nombreuses demandes des parents et des accueillantes pour des questions d'ordre pédagogiques.

Elles sont en charge du recrutement, des évaluations et de dactylographier les enquêtes d'évaluation. Elles s'assurent de la transmission des dossiers auprès de la direction de toutes les nouvelles accueillantes en milieu familial.

Elles traitent les demandes de modifications des prestations d'accueil en fonction du nombre d'enfants autorisés pour la garde.

Elles sont présentes et actives dans leurs relations avec les services en lien avec leur fonction, l'Office de l'accueil de jour des enfants (OAJE), anciennement Service de protection de la jeunesse), les rencontres des coordinatrices de l'ouest vaudois, les centres médicaux sociaux de la région, les services de prévention de la petite enfance ou au sein de l'ARASMAC.

Elles gèrent le matériel mis à disposition des personnes qui accueillent plusieurs enfants.

Elles réservent la salle pour les cours dispensés par la Communauté d'intérêt pour l'accueil familial de jour (CIAFJ), sont présentes lors de la première soirée des formations et organisent la remise des attestations une à deux fois par année.

Concernant le secrétariat administratif, 2,1 postes pour 3 secrétaires, un poste à 50 % a été créé dans le 2^{ème} semestre 2012.

Les secrétaires se chargent des tâches de réception : accueil des parents comme des accueillantes, de l'orientation et du filtrage des demandes lors de visites sans rendez-vous.

Elles sont responsables aussi de l'ouverture, de la tenue et de l'archivage des dossiers de chaque enfant ainsi que des dossiers des accueillantes pour la gestion de leur heures de travail, absences, vacances.

Elles assurent le traitement et la saisie des fiches de présence de chaque enfant placé. Elles intègrent les données dans le système informatique afin d'envoyer les factures et toutes les données nécessaires au service des ressources humaines qui peut ainsi octroyer les salaires des accueillantes.

Elles traitent les nombreuses modifications de contrats qui découlent d'une modification des prestations ou des revenus des parents.

Elles éditent et envoient les contrats émis aux familles. Elles éditent et envoient les fiches de présence de chaque enfant aux 130 accueillantes.

Elles traitent au quotidien les différentes demandes des parents portant sur les contrats, la facturation. De la même manière, elles traitent les demandes des accueillantes pour les aspects administratifs.

Pour conclure, au sein de l'Accueil familial de jour, pour toutes les personnes qui y travaillent, il faut penser aussi aux accueillantes. Les tâches sont aussi diverses que variées. Elles demandent une solide organisation ainsi qu'une bonne résistance au stress. Bravo à toute l'équipe !

Contrats d'accueil effectués (mois de référence, décembre 2012)

- 647 contrats d'accueil dont :
- 276 pour l'accueil préscolaire
- 371 pour l'accueil parascolaire

Pour toute l'année 2012, le nombre de contrats est de :

- 2032 contrats d'accueil dont :
- 1020 pour l'accueil préscolaire
- 1012 pour l'accueil parascolaire

Ces chiffres démontrent que plusieurs contrats sont édités par famille, car un nouveau contrat est établi à chaque modification, soit par rapport au revenu dans la famille, ou de la fréquentation de l'enfant chez l'accueillante en milieu familial.

Nombre d'accueillantes

Au 31 décembre 2012, le secteur compte 129 Accueillantes en milieu familial au bénéfice d'une autorisation d'accueil d'enfants à la journée ainsi que d'un contrat de travail.

- 26 Accueillantes en Milieu Familial ont cessé leur activité durant l'année 2012.

La raison principalement invoquée est la reprise d'une activité professionnelle à l'extérieur du domicile familial (14 personnes).

Viennent ensuite les raisons de situations personnelles qui ont changé, par exemple une maladie, un déménagement ou encore un départ à l'étranger (10 personnes).

- 42 personnes intéressées par l'activité d'Accueillante en milieu familial ont été invitées à une séance d'information par les coordinatrices.
- 19 nouvelles Accueillantes ont été agréées par notre service en 2012.

(10 nouvelles futures accueillantes sont déjà en cours d'agrément ou en début d'activité en ce début de l'année 2013).

<i>Lieux de résidence des accueillantes</i>	Nombre d'accueillantes	Nombre d'enfants placés au 31.12.2012
<i>Aclens</i>	2	9
<i>Apples</i>	6	43
<i>Aubonne</i>	6	39
<i>Bière</i>	3	16
<i>Clarmont</i>	1	7
<i>Colombier</i>	2	21

<i>Denges</i>	3	12
<i>Echandens</i>	1	0
<i>Echichens</i>	2	23
<i>Etoy</i>	8	25
<i>Gimel</i>	2	15
<i>Lavigny</i>	5	58
<i>Lonay</i>	5	18
<i>Monnaz</i>	1	4
<i>Montherod</i>	2	13
<i>Morges</i>	38	101
<i>Préverenges</i>	13	55
<i>St-Livres</i>	2	9
<i>St-Prex</i>	16	64
<i>Saubraz</i>	1	7
<i>Tolochenaz</i>	9	39
<i>Vullierens</i>	1	6

Lieu de résidence des enfants placés en décembre 2012	préscolaires	parascolaires
Aclens	1	4
Apples	18	24
Aubonne	19	27
Ballens	0	3
Berolle	1	1
Bière	8	5
Bougy-Villars	1	0
Bremblens	2	5
Buchillon	0	1
Bussy-Chardonney	3	2
Chigny	0	4
Clarmont	0	5
Denges	3	5
Echandens	6	5
Echichens	12	29
Etoy	13	7
Féchy	3	5
Gimel	6	10
Gollion	1	0
Lavigny	9	24

Lonay	12	12
Lully	2	1
Mollens	1	1
Montherod	8	1
Morges	71	62
Préverenges	16	39
Reverolle	0	2
Romanel s/Morges	2	1
Saubraz	2	5
St-Livres	5	15
St-Prex	34	22
Tolochenaz	3	29
Vufflens-le-Château	4	4
Vullierens	1	4

ii. Le Réseau d'Accueil de Jour des Enfants de la région Morges-Aubonne (Réseau AJEMA)

Au 31 décembre 2012, le Réseau AJEMA compte 37 communes et 14 structures d'accueil collectif préscolaire, parascolaire et d'accueil familial

La liste d'attente du Réseau AJEMA

Le « succès » rencontré en 2011 par la liste d'attente centralisée du Réseau AJEMA se confirme en 2012, ainsi qu'on peut le constater dans le tableau ci-dessous. Les demandes ne fléchissent pas.

	Demande de la liste d'attente 2010	Demande de la liste d'attente 2011	Demande de la liste d'attente 2012
Accueil préscolaire	621	712	608
Accueil parascolaire	349	420	398
Total	970	1'132	1'006

Il faut également noter que pour les enfants qui sont déjà accueillis dans une structure du réseau qui pratique à la fois l'accueil préscolaire et l'accueil parascolaire, le passage se fait de manière interne à la structure et la demande ne figure pas dans la liste d'attente centralisée, exception faite pour le Centre de vie enfantine(CVE) de Morges. Les structures concernées sont les suivantes : L'Arche de Noé à Echichens (Colombier), le Cerf-Volant à St-Prex, Pomme-Cannelle à Lavigny.

Les formulaires sont téléchargeables sur le site www.ajema.ch/formulaires. Les parents ont la possibilité de s'inscrire simultanément pour un accueil collectif et/ou un accueil familial. La date d'entrée souhaitée est évidemment très variable, allant de tout de suite à une année (pour un bébé à naître) voire deux ans (pour un accueil parascolaire).

La liste d'attente centralisée nécessite une mise à jour constante : les parents doivent confirmer leur demande tous les trois mois (par téléphone ou par courriel). Si les parents oublient de le faire, et avant de supprimer une demande, ils sont contactés par courrier postal pour leur rappeler qu'il est nécessaire de renouveler leur demande.

La réponse aux besoins de placement

Pour l'ensemble du réseau, l'évolution des heures d'accueil de 2009 à 2012 est indiqué dans le tableau ci-dessous. Par rapport à 2011, l'augmentation du nombre total d'heures d'accueil est de **19.1 %**.

		Nbre hres d'accueil 2009	Nbre hres d'accueil 2010	Nbre hres d'accueil 2011	Nbre hres d'accueil 2012
Collectif	préscolaire	383'822	419'030	479'222	598'974
	parascolaire	265'226	346'596	463'128	567'753
Accueil Familial	Préscolaire	68'212	223'914	270'198	317'530
	Parascolaire	38'580	127'070	141'973	129'002
Total		756'156	1'116'610	1'354'521	1'613'259

Au 31 décembre 2012, 1'996 contrats d'accueil étaient actifs et répartis de la manière suivante selon le type d'accueil :

		Contrats 2009	Contrats 2010	Contrats 2011	Contrats 2012
Collectif	préscolaire	366	362	423	508
	parascolaire	490	618	746	841
Accueil Familial	préscolaire	225	235	281	276
	parascolaire	245	310	340	371
Total		1'326	1'525	1'790	1'996

Il convient de parler de contrats d'accueil et non pas de nombre d'enfants accueillis, car certains d'entre eux bénéficient de plusieurs types d'accueil (collectif et Accueil Familial) et donc de plusieurs contrats.

Poursuivant la mise en œuvre de son plan de développement, de nouvelles places d'accueil collectif ont été créées en 2012 :

- 44 places en préscolaire à Pop e poppa Romande Energie à Morges (*Pop e poppa = garçons et filles en romanche*).
- 10 places en préscolaire chez Pomme-Cannelle à Lavigny.
- 12 places en parascolaire à L'Arche de Noé à Echichens.
- 36 places le matin en parascolaire à Morges, structure APEMS (Accueil Pour Enfants en Milieu Scolaire).
- 12 places en parascolaire à midi à La Parent'aise à Echandens.

L'augmentation des places d'accueil de 2009 à 2012 est indiquée dans le tableau ci-dessous, soit une augmentation de 270 places en accueil collectif depuis la mise en place du réseau en 2009.

		Places 2009	Places 2010	Places 2011	Places 2012
Collectif	préscolaire	158	169	218	272
	parascolaire	282	342	414	438
Total		440	511	632	710

Le nombre d'Accueillantes en Milieu Familial a évolué de la manière suivante depuis 2009 :

	2009	2010	2011	2012
Nbre d'AMF au 31.12	117	125	135	129
Nbre de places autorisées	376	492	504	428
Accueil supp. à midi	50	79	60	142

Conventions inter-réseaux

Le Réseau AJEMA est signataire de 7 conventions inter-réseaux avec les réseaux au nord, à l'ouest et à l'intérieur de son périmètre. Au total, ces conventions inter-réseaux concernent 130 communes (en tenant compte des fusions) et plus de 184'000 habitants.

Il s'agit des réseaux suivants :

- AJERCO (Cossonay et environs),
- AJOVAL (Orbe - La Vallée)
- AJERE (Rolle et environs)
- AJET (Terre-Sainte)
- Dame-Tartine (Yens et environs)
- Nyon-Ville
- Toblerones (Gland - Prangins et environs)

Ces conventions inter-réseaux ont pour objectifs de faciliter la vie des parents et de permettre le placement d'un enfant hors de son réseau de domicile. En 2012, les enfants des réseaux partenaires ont consommé 35'933 heures, soit 2.2% des heures proposées par le Réseau AJEMA.

Heures consommées par les enfants des réseaux partenaires dans le Réseau AJEMA :

	Heures d'accueil	En % des heures totales
2010	31'308	2.8 %
2011	28'643	2.1 %
2012	35'933	2.2 %

Heures consommées par les enfants du Réseau AJEMA dans les réseaux partenaires :

	Heures d'accueil	En % des heures totales
2010	28'511	2.5 %
2011	42'189	2.6 %

Collaboration avec les entreprises

Le Réseau AJEMA poursuit également sa collaboration avec les entreprises Credit Suisse, L'Institution de Lavigny et Romande Energie qui sont membres du réseau et qui participent financièrement à son coût lors du placement des enfants de ses employés.

Le nombre d'heures d'accueil facturées aux entreprises pour ces enfants est le suivant :

	Heures d'accueil	En % des heures totales
2010	10'075	0.9 %
2011	11'952	0.9 %
2012	17'146	1.1 %

Aspects financiers du Réseau AJEMA

La nouvelle politique tarifaire décidée par le comité de direction de l'ARASMAC est appliquée depuis le 1^{er} août 2011. Ses effets se font donc sentir pleinement sur l'année comptable 2012.

Depuis le 1^{er} août 2011, la FAJE accorde une subvention ordinaire de 22 % de la masse salariale brute du personnel éducatif. Le salaire des stagiaires, auxiliaires éducatifs et des apprentis Assistants Sociaux Educatifs (ASE) sont pris en compte pour le calcul de la subvention de la FAJE.

Les comptes du réseau ont évolué de la manière suivante de 2009 à 2011.

Coût	2009	2010	2011	2012
Acc. collectif préscol.	4'672'278.81	5'018'498.39	6'016'692.78	8'151'422.56
Acc. collectif parascol.	3'136'789.88	4'123'469.59	5'218'086.34	6'334'306.01
Accueil familial	1'353'051.57	3'271'100.03	3'830'089.85	4'537'412.13
Coût total du réseau	9'162'119.26	12'413'068.01	15'064'868.96	19'023'140.70
Redevances parentales	4'496'038.36	6'360'716.35	7'051'606.65	7'618'173.70
Subvention FAJE/OFAS	1'156'252.00	1'586'849.60	2'306'823.80	3'342'863.75

Les perspectives 2013

L'année 2013 sera surtout marquée par la création de places d'accueil dans les structures collectives aussi bien préscolaires que parascolaires.

Le Conseil Intercommunal a approuvé l'adhésion des nouvelles structures de l'UAPE de Buchillon, 24 places et celle de l'UAPE de Féchy, 24 places.

Il a d'ores et déjà adopté la création ou l'agrandissement des structures suivantes :

- Fondation SILO à Echichens, 22 places en préscolaire,
- Arche de Noé à Echichens, 26 places en préscolaire
- Cupidon à Montherod, 19 places en préscolaire
- Les Pirates à Denges, 12 places pour l'Accueil de midi en parascolaire

Conclusions

Mille et un mercis aux directrices de structures, aux coordinatrices AFJ, aux responsables de l'administration, au personnel éducatif des structures, au personnel auxiliaire, aux Accueillantes en Milieu Familial, aux membres des comités dévoués et passionnés.

Tous et toutes permettent par leur engagement de chaque jour d'assurer un accueil de qualité aux enfants de la région Morges Aubonne.

Sans oublier les délégués des Municipalités qui accordent leur confiance au Réseau AJEMA, et qui soutiennent en particulier les projets de mise en place de nouvelles structures d'accueil ou de création de places d'accueil.

II. SERVICES SOCIAUX PRIVÉS SPECIALISÉS CONSULTANT DANS LE CADRE DU CSR

L'ARASMAC remercie ces Services et leurs collaboratrices et collaborateurs pour toutes les prestations offertes à la population de notre région dans le cadre du CSR. Leurs activités constituent incontestablement un plus pour l'action sociale et nous leur en sommes reconnaissants.

Nous vous invitons à aller directement sur les sites internet respectifs, ce qui vous permettra de consulter l'ensemble des activités proposées par les services privés collaborants, consultant dans le cadre du Centre social régional, ainsi qu'avec l'ensemble de nos partenaires.

Nous les remercions tous chaleureusement de leur engagement en faveur de la population de région Morges-Aubonne-Cossonay.

Centre Social Protestant (CSP)

www.vd.pro-senectute.ch

Unité Socio-Educative (USE)

www.chuv.ch/alc_home/alc-professionnels-sante-bienvenue/alc-professionnels-de-la-sante-orienter-un-patient/alc-professionnels-sante-orienter-un-patient-use.htm

Consultation Conjugale (ProFa)

www.profa.ch/Accueil/accueil.htm

Pro Senectute Vaud

www.vd.pro-senectute.ch

Fondation vaudoise contre l'alcoolisme (FVA)

www.fva.ch

Pro Infirmis Vaud

www.proinfirmis.ch/fr/offres-cantoniales/vaud.html

III. RELATIONS AVEC LES PARTENAIRES ET LE RESEAU LOCAL

Service d'Aide Familiale Morges et environs (SAF)

www.safmorges.ch

Office régional de placement (ORP)

<http://www.vd.ch/themes/economie/emploi-chomage/>

L'Association régionale pour l'accueil de l'enfance (ARAE)

www.arae.ch

Entrée de secours (EdS)

www.entree-de-secours.ch

Œuvre suisse d'entraide ouvrière Vaud (OSEO)

www.oseo-vd.ch

Fondation Le Relais

<http://www.relais.ch/>

IV. CONCLUSIONS

Missions du CSR :

- Veiller à ce que la population d'une région concernée par les **prestations sociales** puisse s'en saisir à travers les CSR en toute égalité de traitement.
- Veiller à la **coordination** de l'action sociale orientée vers des **objectifs répondant à des besoins définis sur les plans légal et politique**.
- **Assurer la reconnaissance des effets de l'action sociale** sur le développement d'une région.
- **Prévenir l'évolution des besoins sociaux** par l'étude de leurs enjeux socio-économiques et l'implantation de programmes de prévoyance sociale.

Les commentaires du présent rapport permettront, nous l'espérons, de mieux comprendre ce que veulent dire :

Prestations sociales, coordination, reconnaissance des effets de l'action sociale, prévention et évolution des besoins sociaux.

Merci encore à tous les collaborateurs et collaboratrices de vouloir, par leur travail, leur assiduité et leur savoir-faire, contribuer à respecter ces missions pour le bien de nos usagers.

Merci aussi aux représentants politiques, à toutes les personnes qui de près ou de loin soutiennent nos actions et permettent de poursuivre nos objectifs qui sont toujours de **placer le client au centre de nos préoccupations**.

CSR Morges-Aubonne-Cossonay

D. Vouillamoz
directeur